

Règlement Particulier des Epreuves (RPE)

Loisir 6x6 Mixte – Saison 2025/2026

Dernière mise à jour le 11/10/2025

Art. 1 - Généralité

Nom de l'épreuve	Loisir 6x6 Mixte
Catégorie	SENIOR
Commission sportive référente	CDS 92
Forme de jeu	6x6
Genre	Mixte

Art. 2 - Participation des GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	58
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	illimité
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF	Non
Les GSA engagés sont soumis à des obligations d'arbitre	Non

Art. 3 - Licences des joueurs

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	- Compétition « extension Compet'Lib » - Compétition « extension volley-ball »
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Pas de limite
Catégories autorisées	
Master	oui
Sénior	oui
M21 (2007 – 2006 – 2005)	oui
M18 (2010 – 2009 – 2008) avec simple surclassement	oui

Art. 4 - Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueurs inscrits sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs mutés	Non concerné
Nombre maximum de joueurs mutés « exceptionnelles »	Non concerné
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	illimité
Nombre maximum de joueurs étrangers UE	illimité
Nombre maximum de joueurs « assimilés français » (AFR)	illimité

Pour un GSA présentant 2 équipes ou plus dans ces compétitions, les compositions sont figées. Les collectifs de chaque équipe sont déterminés par la première inscription sur une feuille de match du participant.

Art. 5 - Calendrier

Jour officiel des rencontres	Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi
Plage d'implantation	19h30 à 21h30
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	2 jours
Délai de réponse avant refus automatique	1 jour avant la rencontre
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui

Art. 6 - Protocoles des rencontres

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	Non concerné
Installation du terrain et du matériel terminée	Au plus tôt
Présence marqueur	Non concerné
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	Au plus tôt
Tirage au sort	Au plus tôt
Echauffement au filet	Au plus tôt

Les numéros de maillots doivent être d'une couleur nettement contrastée avec celle des maillots, et compris entre 1 et 99.

Etant donné les conditions et les difficultés de déplacements sur le département en soirée de semaine, une tolérance de 15 à 30 min de retard pourra être acceptée par l'équipe recevante en fonction des capacités d'accueil et d'extension du créneau.

Art. 7 - Feuille de match

Le GSA recevant a la possibilité d'utiliser la feuille de match électronique simplifiée (sans marqueur) pour cette compétition LOISIR 6X6 MIXTE.

En cas d'impossibilité d'utiliser la FDME simplifiée quelle qu'en soit la raison (absence de tablette, défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique), la feuille de match papier devra être utilisée.

Seul les types de licences compétition « Extension Compet'Lib » et « Extension volley-ball » permettent l'inscription d'un joueur et joueuse sur la feuille de match.

Le licencié faisant fonction d'arbitre ne doit pas figurer en tant que joueur, entraîneur ou entraîneur adjoint sur la feuille de match de l'épreuve concernée.

Les équipes établissent la feuille de match sous le contrôle de l'arbitre, ou à défaut des entraîneurs ou capitaines d'équipes, et l'enregistrement des équipes doit être terminé avant le début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée « FORFAIT ».

Art. 8 - Formule sportive

Les 58 équipes sont réparties en 3 niveaux comme suit :

- Niveau 1 : OR avec 10 équipes sur une seule poule,
- Niveau 2 : ARGENT avec 20 équipes sur deux poules de 10,
- Niveau 3 : BRONZE avec 28 équipes sur trois poules de 9 ou 10.

Le championnat des 3 niveaux, OR, ARGENT et BRONZE, se déroule en matchs Aller / Retour (18 journées).

Les matchs se jouent en **3 sets gagnants de 21 points chacun**, 2 points d'écart. En cas d'égalité 2 sets égal, le 5^{ème} set se jouera en 15 points 2 points d'écart.

Pour le championnat du niveau 2, ARGENT, un match de classement sera mis en place pour entre les équipes classées à la 9^{ème} place.

Le vainqueur sera maintenu en ARGENT.

Le perdant descendra en BRONZE.

Dans cette épreuve se déroulant en match aller-retour, les classements s'effectuent selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 3/0 ou 3/1 ou 3/1	3 points
Rencontre gagnée 3/2	2 points
Rencontre perdue 2/3	1 point
Rencontre perdue 1/3 ou 1/3 ou 0/3	0 point
Rencontre perdue par pénalité	moins 1 point
Rencontre perdue par forfait	moins 3 points

En cas d'égalité de points, le classement prend en compte :

- | Nombre de victoires ;
- | Quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus ;
- | Quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.

Art. 9 - Forme de jeu

Les équipes doivent respecter le principe de mixité sur le terrain, pas que dans le collectif.

Le filet peut avoir une hauteur allant de 2m35 à 2m43. C'est à l'équipe recevante de décider.

Art. 10 - Communication des résultats

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du lundi à vendredi	Avant 18h00 le surlendemain de la rencontre
Le GSA recevant est dans l'obligation de tenir une <u>feuille de match électronique simplifiée (sans marqueur)</u> ou une feuille de match papier (de type Départementale) : <u>Pour la FDME simplifiée accessible sur smartphone (sans marqueur) :</u> - de la télécharger sur le site fédéral au plus tard dans les 48h ouvrés qui suivront la rencontre. - Le mode opératoire pour la feuille de match électronique est accessible sur le site internet fédéral à partir du lien suivant : http://extranet.ffvb.org/481-37-1-FDME <u>Pour la feuille de match papier :</u> - de la scanner et l'insérer sur le site fédéral au plus tard dans les 48h ouvrés qui suivront la rencontre. - de la scanner et l'envoyer par e-mail au plus tard dans les 48h ouvrés qui suivront la rencontre, à l'adresse e-mail du comité organisateur.	

Art. 11 - Ballons

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	12
Nombre de ballon pour la rencontre	1

Art.12 - Accession et relégation (droits sportifs)

Les droits sportifs attribués en fonction du classement à l'issue de la saison 2025/2026 sont :

	Saison 2025/2026	Saison 2026/2027
Classement en OR	1 ^{er}	Qualifié en phase régionale de la CDF Compet'Lib
	1 ^{er} à 8 ^{ème}	Division OR
	9 ^{ème} et 10 ^{ème}	Division ARGENT
Classement en ARGENT	1 ^{er} de chaque poule	Division OR
	2 ^{ème} à 8 ^{ème} de chaque poule	Division ARGENT
	vainqueur du match des 9 ^{ème} de chaque poule	Division ARGENT
	perdant du match des 9 ^{ème} de chaque poule	Division BRONZE
	10 ^{ème} de chaque poule	Division BRONZE
Classement en BRONZE	1 ^{er} de chaque poule	Division ARGENT
	2 ^{ème} à 10 ^{ème} de chaque poule	Division BRONZE

Art.13 - Cas non prévus

La CDS 92 étudiera et statuera sur tous les cas non prévus au présent règlement ou au RGES.